



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.34**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-25003- DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : QUARTIERS CORSY / LA CHEVALIERE - ANRU - CESSIION DE TERRAIN A 13
HABITAT - AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDE
D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.14

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -

Etudes Juridiques et Marchés Publics

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/01/13

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Nomenclature : 3.2 Alienations

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : QUARTIERS CORSY / LA CHEVALIERE - ANRU - CESSION DE TERRAIN A 13 HABITAT - AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le projet ANRU sur le quartier de Corsy combine un ensemble d'actions conçu et développé avec les bailleurs sociaux du site portant la résidentialisation/réhabilitation, démolition/construction de logements sociaux et création d'équipement commercial.

Dans ce cadre des opérations de démolition/construction, 13 Habitat va procéder :

- à la démolition de l'immeuble situé sur l'avenue du Jas de Bouffan (soit 75 logements Lopofa) dont l'ensemble des locataires aura été relogé. Le site accueillera un nouveau programme de 40 logements (hors convention).

- à la construction de deux programmes locatifs sociaux :

- * de 30 logements, dans le quartier Corsy, le long de la voie ferrée à implanter sur la parcelle cadastrée section CR n° 43 et une partie de la parcelle cadastrée section CR n° 141 appartenant à la Ville pour une surface globale de 2 625 m² environ.
- * de 38 logements, sur les terrains de la Chevalière à l'arrière de la caserne de sapeurs pompiers à implanter sur une partie de la parcelle cadastrée section DK n° 123 pour une surface de 6 803 m² environ.

Ce dispositif est conditionné par des mutations foncières qui sont en cours de finalisation entre la Ville et 13 Habitat.

Cependant, pour éviter tout retard dans la mise en œuvre des programmes, il convient d'autoriser 13 Habitat à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires sur les parcelles appartenant à la Ville dans l'attente de la formalisation des cessions. Cela concerne aussi la demande de défrichement pour la réalisation du programme de la Chevalière.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** 13 Habitat à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et réglementaires sur les parcelles communales cadastrées section CR n° 43, en totalité, et 141 pour partie.
- **AUTORISER** 13 Habitat à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et réglementaires sur une partie de la parcelle communale cadastrée section DK n° 123 .
- **AUTORISER** 13 Habitat à déposer la demande d'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle communale cadastrée section DK n° 123.
- AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

**2013.34 - QUARTIERS CORSY / LA CHEVALIERE - ANRU - CESSION DE TERRAIN
A 13 HABITAT - AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

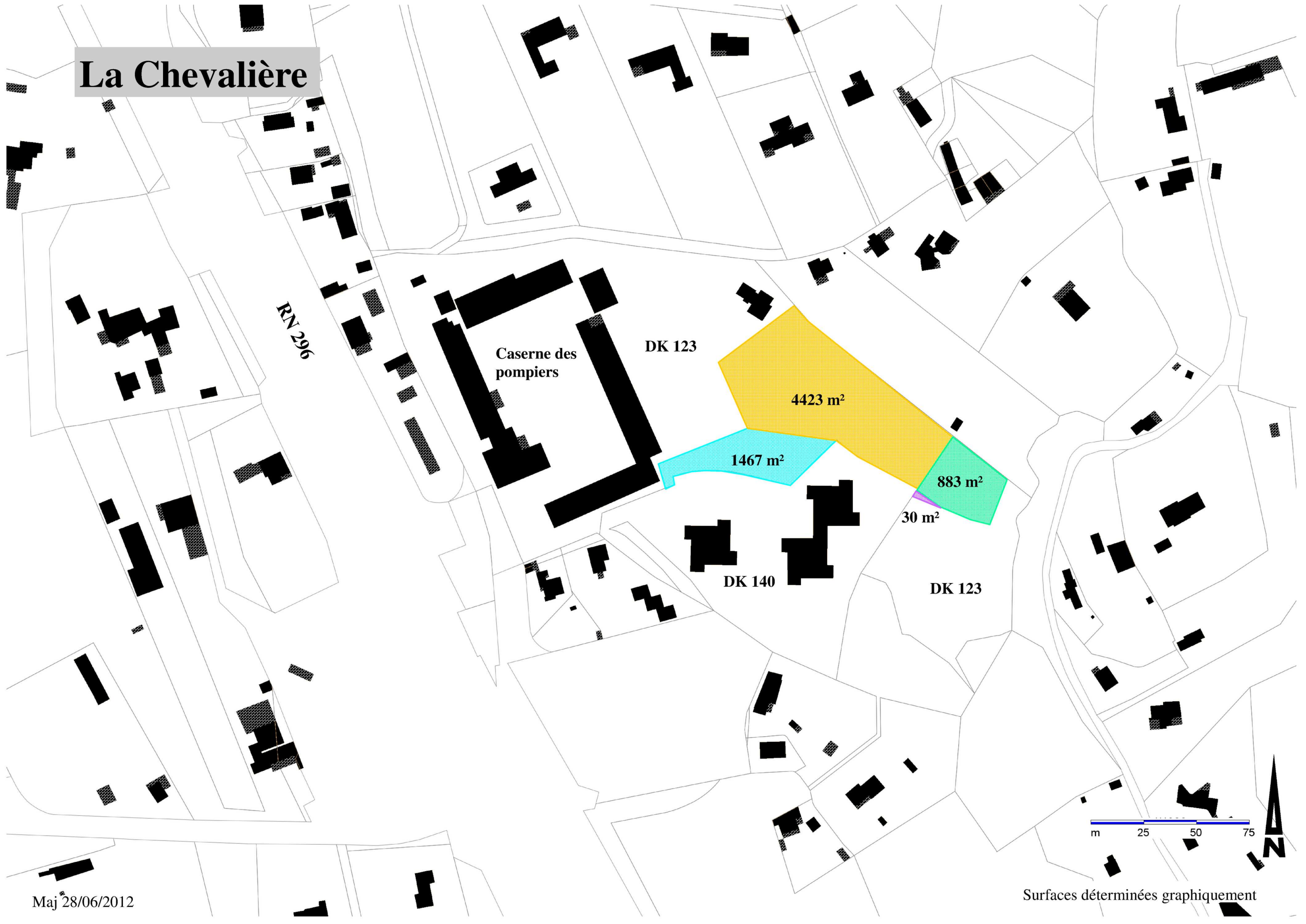
**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Corsy



La Chevalière



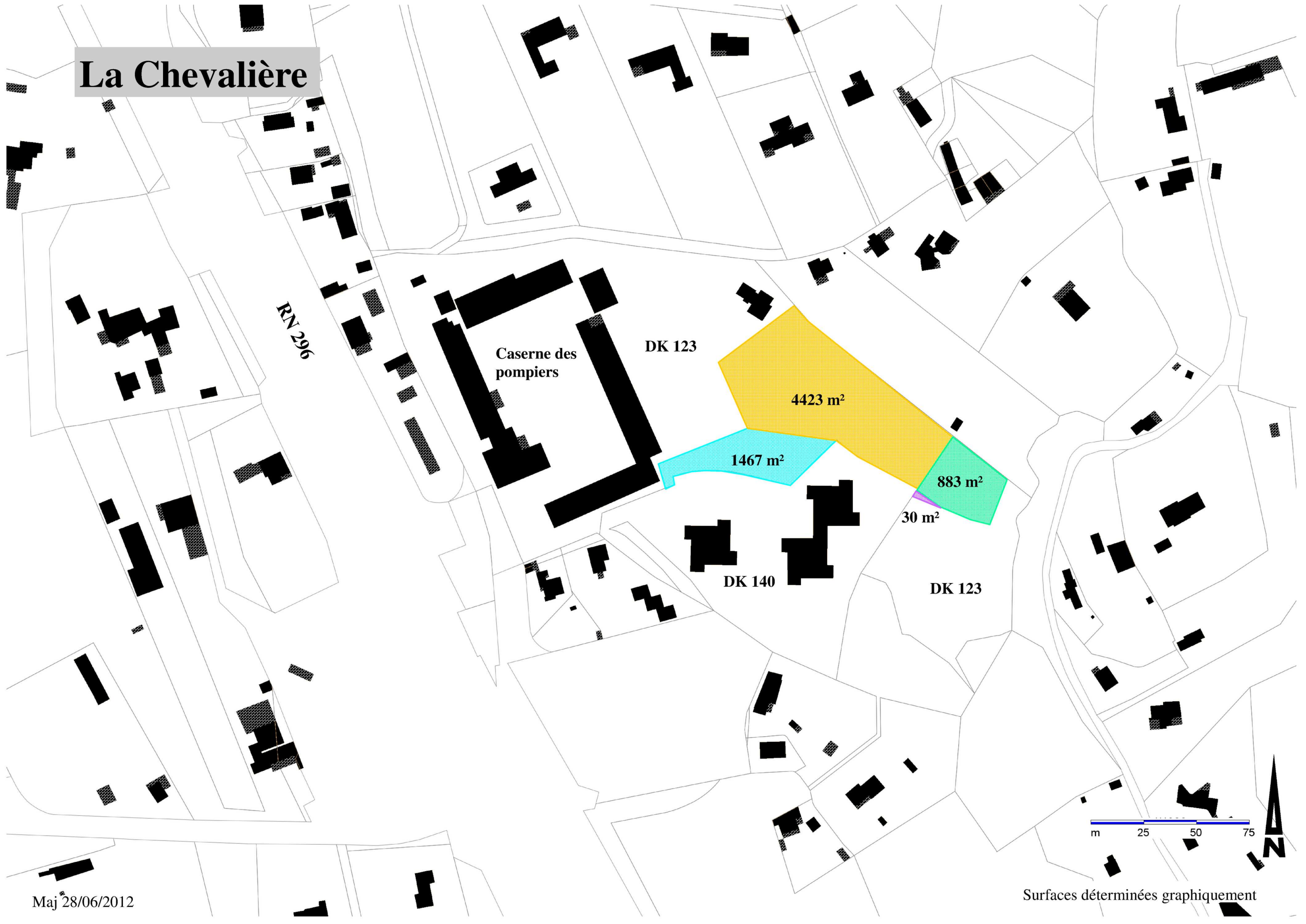
Maj 28/06/2012

Surfaces déterminées graphiquement

Corsy



La Chevalière



Maj 28/06/2012

Surfaces déterminées graphiquement